

Taxe d'accise—Loi

Les députés ministériels ont cherché à semer la confusion en essayant de faire croire que les nouvelles hausses serviront effectivement à de nouvelles explorations, mais regardons ce qui se produit réellement. La hausse de \$2.70 en 1974 a profité presque entièrement au gouvernement et non pas au producteur. En 1976, la part fédérale des recettes pétrolières aura octuplé et cela, en deux ans. Celle de l'Alberta aura quadruplé. Celle des sociétés pétrolières n'aura augmenté que de 25 p. 100. Pour comprendre cette loi, il ne faut pas oublier que chaque cent de la nouvelle taxe d'accise ira au gouvernement fédéral et renflouera ses coffres de 350 millions de dollars.

D'après le rapport de l'Office national de l'énergie déposé à la Chambre aujourd'hui par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), il n'existe de toute évidence pas assez de stimulants économiques au Canada pour pouvoir établir de nouvelles réserves énergétiques et les amener sur le marché. Ce n'est pas parce que les prix à la consommation n'ont pas augmenté considérablement depuis un an ou deux, mais plutôt à cause de la cupidité des gouvernements, et surtout du gouvernement fédéral, qui a empêché d'offrir aux producteurs des stimulants économiques importants pour leur permettre de chercher de nouvelles sources d'énergie au Canada.

La mesure fiscale à l'étude est injuste et rétrograde dans sa totalité, et je m'y oppose catégoriquement. Elle ne pourra avoir que des effets extrêmement déplorables sur notre économie déjà affaiblie, et priver d'une grande partie de ses effets toute politique de lutte contre l'inflation.

Le gouvernement fédéral a tort de faire appel à la modération des travailleurs alors que les dépenses fédérales, selon les comptes nationaux, augmentent de 16 p. 100 par rapport à l'an dernier. Il est mauvais pour le gouvernement fédéral de faire grimper le coût de la vie, alors qu'il est déjà trop élevé. Il n'est pas bon que le gouvernement libéral, incapable de contrôler l'inflation, laisse l'inflation engloutir les économies de toute une vie réalisées par nos personnes âgées sans défense.

Pour présenter pareilles mesures, il faut que le gouvernement n'entende rien aux problèmes du pays, que le ministre des Finances ne compatisse pas avec le Canadien moyen. Je demande au ministre des Finances de reconnaître que son programme budgétaire était mauvais et de retirer ce bill pour ne pas aggraver le mal fait à l'économie. Les Canadiens méritent mieux que le traitement que leur accorde le gouvernement arrogant et incompétent que nous avons.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je me demandais s'il plairait à la Chambre de dire qu'il est 6 heures. Puis-je commencer à prononcer ces

[M. Beatty.]

paroles de sagesse que je réserve à la Chambre pour demain?

L'Orateur suppléant (M. Penner): Avant de mettre la question aux voix, j'accorde la parole au député de Nipissing, qui invoque le Règlement.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je voulais demander le consentement de la Chambre pour que nous revenions à la présentation des rapports des comités permanents et spéciaux. J'ai consulté les leaders des partis à la Chambre, et il semble y avoir accord.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle d'accord pour que le député revienne à l'appel des motions pour présenter un rapport?

Des voix: D'accord.

M. Jones: Expliquez-vous.

M. Blais: Le député de Moncton (M. Jones) désire savoir de quel comité il s'agit. C'est le comité mixte des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES RELATIONS ENTRE EMPLOYEUR ET EMPLOYÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. J. J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du comité spécial mixte (Sénat et Communes) sur les relations entre employeur et employés dans la Fonction publique.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

L'Orateur suppléant (M. Penner): On a proposé de déclarer qu'il est 6 heures. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre n'est pas d'accord?

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) a la parole.